

## PONTLEVOY ET SA RÉGION

# L'ÉCOLE ROYALE MILITAIRE DE PONTLEVOY (1776-1793)<sup>1</sup>

Daniel PORQUET\*

### RÉSUMÉ

L'école royale militaire de Pontlevoy marque l'aboutissement de l'éducation militaire des gentilshommes pauvres sous l'Ancien Régime. Le comte de Saint-Germain, ministre, homme plus distingué par ses qualités militaires que par son talent politique, voulait récompenser les mérites de ces jeunes gens défavorisés au regard de la noblesse de cour. Il abandonna cette éducation à la charge de l'État depuis 1751, à des congrégations religieuses. L'arrivée des boursiers du roi à Pontlevoy, chez les bénédictins, contribua à redresser une situation financière obérée, à améliorer sensiblement l'économie d'un canton rural, ce qui lui permit de survivre à la tourmente révolutionnaire.

### SUMMARY

The Pontlevoy Royal Military School (L'École royale militaire de Pontlevoy) was the culmination of military education for poor young gentlemen under the Ancien Régime. The Count of Saint-Germain, ministry, a man more distinguished for his qualities as a soldier than for his political abilities, sought a way to reward disadvantaged young men by the grace of the court. In 1751, the government turned over responsibility for the boys' education to religious orders. The arrival of the king's scholars to Pontlevoy, in care of the Benedictine order, brought much needed financial support and markedly improved the rural canton economy, which enabled the school to survive the tortuous Revolution.

*L'Édit de création de l'École militaire* de janvier 1751 a mis fin (ou presque) à une réflexion engagée depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle sur l'éducation militaire. La controverse sur l'apprentissage du métier de soldat sur le terrain

---

\* *Diplômé H.E.C., doctorant en Histoire.*

1. Bien que le 10 août 1792 marque la chute de la Royauté et que la République soit proclamée le 21 septembre, il m'est apparu légitime de prolonger, jusqu'à la dispersion des derniers élèves du roi, le 30 octobre 1793, l'étude de l'École militaire de Pontlevoy et de ses boursiers.

auprès d'officiers aguerris ou dans une académie ou un collège venait d'être tranchée en faveur de l'éducation. Des réflexions avaient bien été menées tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle mais toutes les tentatives tournèrent court, y compris la création des compagnies de cadets par Louvois car de graves problèmes d'indiscipline, la mort de Louvois en 1691 et la situation déplorable des finances entraîna leur suppression en 1696.

Aucun projet réaliste ne fut présenté avant quelques décennies. Or, durant la même période l'éducation militaire des jeunes gentilshommes fut repensée dans des pays aussi différents que la Russie (création d'un collège de cadets à Saint-Petersbourg en 1732) ou la Prusse (création en 1722 de l'établissement de Postdam). La France attendit le milieu du siècle pour se doter d'une institution comparable. Deux réformes en matière d'éducation virent alors le jour sous l'impulsion du comte d'Argenson, secrétaire d'État à la Guerre qui en 1748 établit une école du génie à Mézières puis qui, en 1750, soutint le projet conçu par Pâris-Duverney avec l'appui de la marquise de Pompadour, relatif à l'établissement d'une École royale militaire à Paris, destinée à recevoir 500 gentilshommes pauvres. Ce projet déboucha sur l'édit fondateur de janvier 1751.

## L'ÉCOLE ROYALE MILITAIRE DE PARIS

L'école installée d'abord à Vincennes prit possession des bâtiments construits par Gabriel dans la plaine de Grenelle en juillet 1756<sup>2</sup>. L'édit affichait de vastes ambitions pour les gentilshommes pauvres du royaume en fondant « *une école où la jeune noblesse qui doit entrer dans cette carrière, pût apprendre les principes de l'art de la guerre* », mais il était également novateur, étant inspiré par les encyclopédistes, « *l'éducation d'un collègue de cette nature ne tiendrait rien des principes de l'éducation que l'on reçoit dans les collèges ordinaires* ». Il s'agissait d'un projet développant l'enseignement des mathématiques, analysées dans leur « rapport direct et immédiat à l'art de la guerre », des fortifications, de la géographie et de la marine.

---

2. L'essentiel des bâtiments fut achevé en 1770 mais le projet initial de Gabriel avait été réduit des 2/3 en 1766.

Par ailleurs, Pâris-Duverney se méfiait beaucoup des religieux et limita leur influence dans l'établissement en n'y accueillant que trois docteurs de Sorbonne. Enfin l'école fut organisée sur des bases militaires. L'enseignement militaire était placé sous la responsabilité du lieutenant du roi, commandant de l'École militaire, assisté d'un état-major de quatre personnes. Les compagnies formées par les élèves étaient encadrées par un capitaine et un lieutenant. L'enseignement militaire y fut toutefois assez rudimentaire.

Pourtant, malgré la hauteur de vue des instigateurs de l'école de Paris cette dernière ne répondit pas aux attentes pour de multiples raisons (arrivée à tout moment des élèves, ignorance pour ne pas dire illettrisme de nombre d'enfants). Choiseul corrigea cette situation après le départ des Jésuites de La Flèche en 1764 en y créant une « école préparatoire » destinée à accueillir deux cent cinquante enfants de huit à onze ans jusqu'à quatorze ans, âge de leur départ à Paris. L'école n'allait plus changer jusqu'à l'arrivée du comte de Saint-Germain au Secrétariat d'État à la Guerre, en 1775. Ayant une profonde aversion pour cette école et ne pouvant la supprimer, il entreprit de la réformer.

## **LE TEMPS DES RÉFORMES : LE COMTE DE SAINT-GERMAIN**

Le 27 octobre 1775 *La Gazette de France* annonçait sobrement la nomination par le roi du comte de Saint-Germain, douze jours après la mort du maréchal de MUY. Le comte de Saint-Germain était certes inattendu mais non point inconnu tant des militaires que du roi. Les grandes qualités militaires qu'il avait montrées sous Louis XV étaient aussi connues que ses démêlés avec le maréchal de Broglie et la Cour.

### ***L'homme, le militaire et le ministre***

Claude Louis Robert, comte de Saint-Germain, naquit en 1707 près de Lons-le Saunier. Il fut élève des jésuites, en prit l'habit puis y renonça pour embrasser la carrière militaire. Une situation personnelle difficile consécutive à un duel, le poussa à passer à l'étranger où il servit successivement des princes allemands et notamment Albert de Wittelsbach, électeur de Bavière. La

mort de Charles VII en 1745<sup>3</sup> obligea Saint-Germain à trouver d'autres voies. Il pouvait espérer de hautes fonctions alors qu'il était sollicité par les rois de Prusse et de France mais son ambition était contrariée par un caractère difficile, toujours prêt à croire que l'on voulait le rabaisser.

Cédant aux demandes de Vergennes il rejoignit l'armée française avec le grade de maréchal de camp. Il rentra en France en avril 1746 et participa à la guerre de Succession d'Autriche (1745-1748) puis à celle de Sept-ans (1756-1763). Il connut les succès de Raucoux (1746), Lawfeld (1747), Maëstricht (1748) et en fut récompensé par l'attribution de la Croix de Saint-Louis et le titre de lieutenant-général. Il connut aussi des défaites et fut très marqué par celle de Rossbach (5 novembre 1757) dont une partie de la cour lui imputa la responsabilité. Il n'était pas au bout de ses épreuves. La guerre se poursuivant il participa à la bataille de Crefeld (23 juin 1758). L'armée se retira sans être battue. Mais une fois encore ses qualités n'avaient pas été reconnues<sup>4</sup>. Excédé, il présenta sa démission au maréchal de Belle-Isle qui la refusa. Il partit alors rejoindre l'armée à Düsseldorf et se trouva sous les ordres du maréchal de Broglie.

Leurs relations d'abord cordiales se détériorèrent vite. Les ordres que lui donna de Broglie furent très mal perçus, son orgueil en souffrit et il lui écrivit une lettre acerbe déclarant « *qu'il ne (pouvait) s'accoutumer au style amer, ironique et plein de mépris qui caractérise ses lettres* ». Toutefois, il ne manqua pas d'obéir et rejoignit Corbach mais la querelle n'était pas close entre les généraux vainqueurs.

### « *L'exilé* »

Le comte de Saint-Germain considéra que l'on avait sous-estimé sa contribution au succès de Corbach, et qu'il avait été humilié. Mais faute grave pour un militaire, il rendit son différend public. Un mémoire de début juillet

---

3. Albert de Wittelsbach refusa de reconnaître Marie-Thérèse comme héritière d'Autriche, déclencha la guerre de Succession d'Autriche, se fit couronner empereur en 1742 et mourut en 1745.

4. Marmontel, dans *La Journée de Crefeld*, célébra le comte de Saint-Germain :

« ... Le brave Saint-Germain, ranimant son courage,

Du jour de Fontenoy nous retrace l'image.

(...)

Il est chef, est soldat, presque seul il fait tout». in Mention, *op. cit.*, p. XV.

1760 révéla la tournure prise par l'affaire. Il fut accusé d'avoir trahi la confiance du roi et le 19 juillet on lui donna l'ordre de rentrer en France. Il se rendit aux eaux à Aix-la-Chapelle avec l'accord du roi et fut alors sollicité par le premier ministre danois ; on l'accusa de vouloir servir la Prusse. Le 1<sup>er</sup> janvier 1761 Choiseul écrivait à l'ambassadeur de France au Danemark « *M. de Saint-Germain s'est mis dans le cas d'être réclaté par le Roi comme sujet et déserteur de ses troupes* »<sup>5</sup>. Saint-Germain voulait se rendre au Danemark ; Louis XV le laissa partir, il devenait de facto un exilé.

### ***Ministre du roi du Danemark***

De graves difficultés l'attendaient dans ce pays où l'armée était en mauvais état. Des réformes s'imposaient mais elles furent conduites avec rudesse ce qui lui attira de nombreux ennemis. Souhaitant rentrer en France, il en fut dissuadé par Choiseul qui lui indiqua que Louis XV n'avait pas besoin de ses services. Toutefois, il quitta le Danemark après les événements de 1772 (arrestation de la reine Mathilde) pour se rendre à Hambourg avant de rentrer ruiné en France.

### ***Le retour en France***

Il rejoignit sa demeure alsacienne où il mena une vie fort simple. Comme il l'avait déjà fait du temps du marquis de Paulmy, il avait adressé en 1775 des mémoires au maréchal de MUY et au comte de Maurepas sur « *les moyens de rectifier et de perfectionner le Militaire Français* ». Maurepas donna son nom à Turgot qui recherchait un successeur au maréchal de MUY qui venait de décéder.

Cet homme était d'un caractère susceptible, convaincu du bien fondé de ses choix. Un de ses plus fidèles collaborateurs mais qui s'écarta de lui, le baron de Wimpfen porta dans ses *Commentaires des mémoires du Comte de Saint Germain* un jugement sévère sur l'homme. « *Il n'est au pouvoir de*

---

5. Mention (L.), *Le comte de Saint-Germain et ses réformes*, Paris, Beaudoin, 1884, pièce justificative 25.

*personne de définir M. le Comte de Saint-Germain, si indéfinissable par le mélange incroyable de vertus & de vices, de force & de faiblesse, (...), qui, avec des principes de justice & de vertu, étoit à tout instant entraîné à l'injustice & à l'ingratitude ».*

Louis XVI avait conservé son amitié à Saint-Germain, l'avait maintenu à son poste lors de la disgrâce de Turgot le 12 mai 1776 et le nomma même ministre d'État le 19 mais finit par accepter son départ lors de l'affaire des aumôniers. Le 27 septembre 1777 la *Gazette de France* annonçait sa démission et son remplacement par le prince de Montbarey.

Désabusé et aigri, le comte de Saint-Germain richement doté d'une pension de 40000 livres, se retira à l'Arsenal où son logement lui fut conservé. Il y expira le 15 janvier 1778, à l'âge de 70 ans et fut inhumé dans l'église Saint-Paul.

Ce fut cet homme contesté, malade et hésitant quant à la mise en œuvre des réformes qui auraient nécessité fermeté et constance qui promulgua ordonnances et règlements visant notamment à faciliter l'émergence des talents et des mérites de gentilshommes pauvres, face à la noblesse de Cour dont il souffrit tant.

Ses contemporains ne furent pas indulgents avec lui mais A. Babeau au XIX<sup>e</sup> siècle fit l'éloge de la réforme des Écoles militaires : « *Ce fut la création la plus originale et peut-être la plus féconde de l'Ancien Régime au point de vue de l'éducation militaire que celle de ces douze collèges où les enfants étaient préparés à l'art de la guerre par les moines* »<sup>6</sup>.

### ***Les principales réformes***

Le comte de Saint-Germain était désireux de corriger les défauts d'une armée jugée peu efficace et indisciplinée. Appelé aux plus hautes fonctions en France il fut saisi d'une frénésie réformatrice, ne tenant compte ni des pesanteurs existantes ni des intérêts particuliers puissants. Le baron de Wimpfen fait l'éloge des principes qu'il voulait mettre en œuvre mais condamna fermement la façon de faire du ministre, son manque de fermeté dans l'exécution, son absence d'écoute de ses conseillers. Un exemple frappant est donné avec la création des écoles royales militaires. Tout le monde s'accordait à convenir

---

6. Babeau (A.), *La vie militaire sous l'Ancien Régime*, Paris, 1890, 2 vol, p. 65.

que l'École du Champ de Mars avait un train de vie excessif, que des économies substantielles pouvaient y être réalisées. Le comte de Saint-Germain, sans consulter l'intendant de l'École, décréta que le coût d'un élève se situait entre 4 000 livres et 5 000 livres et cela le détermina à en décider la fermeture et à créer de nouvelles écoles établies en province, capables d'accueillir à moindre frais un nombre supérieur d'élèves (600 au lieu de 500 théoriquement). Dupont, intendant de l'École militaire fixait ce coût à 1 250 livres. « *Saint-Germain fit vérifier la véracité des données de l'Intendant et trouva 1304,84 livres de dépense annuelle pour chaque élève de la fondation jusqu'en 1776* ». Mais il maintint sa position et fit sa réforme.

Par ailleurs, ce ministre qui réclamait la stabilité des règlements et des usages fut à l'origine de 98 ordonnances, règlements, lettres patentes ou mémoires entre le 12 décembre 1775 et le 27 septembre 1777 qui toucheront tous les sujets de la vie militaire. Avant de s'attacher à l'étude des réformes induites par certains de ces textes on rappellera l'ambition du ministre telle qu'elle apparaît dans l'article 13 du règlement du 28 mars 1776 concernant les nouvelles Écoles royales militaires : « *L'intention de S. M., dans la dispersion des élèves de l'ancienne École Militaire en divers collèges, étant de leur procurer en les mêlant avec les enfants des autres classes de citoyens le plus précieux avantage de l'éducation publique, celui de ployer les caractères, d'étouffer l'orgueil que la jeune noblesse est trop aisément disposée à confondre avec l'élévation, et d'apprendre à considérer sous un point de vue juste tous les ordres de la société, (...)* ».

Pour le reste, il faut garder en mémoire que le comte de Saint-Germain n'a remis en question aucun des principes posés par l'édit de 1751 pour les critères d'admission des élèves, ce qui aurait constitué une réforme fondamentale, une révolution.

## LA RÉFORME DES ÉCOLES MILITAIRES

### *Les textes fondateurs*

Le premier texte intervient le 1<sup>er</sup> février 1776. C'est une déclaration portant règlement sur la suppression de l'École militaire de Paris, l'administration de ses biens et sur l'éducation que recevront à l'avenir les élèves. Les élèves

de La Flèche sont dispersés dans des collèges de province, à proximité de leurs familles, ceux de Paris, âgés de plus de quatorze ans, étant envoyés dans les régiments. Le deuxième du 28 mars est un règlement concernant les nouvelles Écoles royales militaires et l'affectation des élèves. Deux autres ordonnances du 17 juillet 1777 portent établissement d'un corps de cadets et d'un cours d'instruction à l'hôtel de l'École royale militaire, en clair la reprise du schéma mis en place par Choiseul en 1764 à savoir une préparation dans des écoles militaires (et non plus une) et, offrant, pour les meilleurs élèves une formation complémentaire dans l'école supérieure.

### *Le choix des congrégations*

Le nouveau secrétaire d'État à la Guerre en décidant sa réforme prit le contre-pied de ce qu'avait retenu Pâris-Duverney pour l'établissement de la plaine de Grenelle : dispersion des élèves en douze localités contre une concentration dans un établissement puis dans deux avec La Flèche après 1764 ; collèges situés dans des bourgs ou au mieux dans des petites villes : Auxerre, Vendôme au lieu de la capitale. Le ministre va opposer au « ghetto » parisien le collège provincial « mêlant » les gentilshommes pauvres avec d'autres élèves où selon les ordonnances de 1776 « *ils recevraient la même éducation et les mêmes instructions que les autres pensionnaires. (...)* ». Rien ne devait distinguer les boursiers des autres pensionnaires.

Belle et noble ambition dont l'application ne pouvait se faire que difficilement, les nouveaux élèves allaient surtout côtoyer de jeunes gentilshommes comme eux, fils de la noblesse de robe ou d'épée mais plus riches, généralement issus de la ville, ou encore des fils de bourgeois aisés. La réalité de la situation est donnée par J. Chaignot dans *Histoire militaire de la France*<sup>7</sup> sous forme d'un tableau où l'on constate qu'en 1787 les gentilshommes représentaient 49,6 % des élèves d'Auxerre, 83 % à Effiat, 42 % à La Flèche, 86 % à Pont-à-Mousson, 56 % à Pontlevoy, etc. L'on peut se demander si l'osmose souhaitée par Saint-Germain pouvait se réaliser dans ces conditions dans tous les collèges, notamment à Pont-à-Mousson ou Effiat.

---

7. Chaignot (J.), in «L'Art de la guerre», chap. III, p. 74, dans *Histoire militaire de la France, de 1715 à 1871*, sous la direction de J. Delmas, Paris, P.U.F. 1992.



Enfin, alors que Pâris-Duverney avait rejeté l'idée d'avoir des représentants du clergé régulier dans l'École militaire, le comte de Saint-Germain décida, après avoir hésité, que les boursiers du roi seraient répartis dans des collèges appartenant à des congrégations. Le choix fut brocardé, confier l'éducation militaire à des moines n'était-ce pas un non-sens ?

Pouvait-on confier le soin de ces nouveaux collèges à une seule congrégation, celle des Bénédictins ? Le comte de Saint-Germain avait posé un certain nombre de conditions : existence d'un collège de plein exercice, situé en province, acceptant des pensionnaires et ayant une capacité d'accueil d'au moins 50 élèves supplémentaires. Ces exigences n'étaient pas si faciles à remplir. L'éclatement entre plusieurs ordres devenait obligatoire, aucun ne pouvant répondre aux demandes du ministre.

Les Bénédictins se virent attribuer six collèges sur douze dont Pontlevoy.

### *La mise en œuvre de la réforme*

La prévention du comte de Saint-Germain pour l'École royale militaire était ancienne et connue. Le comte de Saint-Germain considérait que la connaissance, l'expérience de la guerre s'acquerraient sur le terrain, lieu où s'affirmaient les talents militaires et où devaient être récompensés les mérites des officiers nobles. Le ministre mena rondement ses réformes. La déclaration portant règlement du 1<sup>er</sup> février développait dans son exergue la philosophie de Saint-Germain : disperser les élèves de la première classe actuellement réunis à La Flèche dans plusieurs collèges de province où ils recevraient la même éducation que les autres pensionnaires. Il proposa en outre de porter le nombre d'élèves à six cents au lieu des cinq cents théoriques prévus par l'édit de 1751.

### *L'implantation géographique des collèges*

Sur les douze collèges retenus en 1776 par le comte de Saint-Germain, on constate que neuf sont situés dans la partie nord de la France et que des provinces sont totalement ignorées. En revanche la Normandie, l'Orléanais et le Maine en accueillèrent cinq. Cette situation se justifiait par la présence de zones à très fortes densité nobiliaire. Beaumont-en-Auge, Tiron, La Flèche,

Vendôme et Pontlevoy se trouvaient soit au cœur de ces zones (Beaumont) soit à sa périphérie immédiate.

Par ailleurs et plus simplement, peu d'établissements pouvaient répondre d'emblée aux demandes du ministre comme il l'écrit dans ses *Mémoires* « *Peut-être dans le moment actuel ne pourrait-on pas trouver ces dix collèges. Il faudrait alors, et jusqu'à ce qu'ils fussent établis, placer un grand nombre d'élèves dans ceux qui sont en état de les recevoir* ».

## **PONTLEVOY, DE L'INSOLVABILITÉ À LA PROSPÉRITÉ ET À LA TOURMENTE**

Au XI<sup>e</sup> siècle le village de Pontlevoy fut touché par les rivalités qui opposaient Odon II, comte de Blois et Foulque III Nerra, comte d'Anjou. Ce dernier se heurta à son rival le 6 juillet 1016 à Pontlevoy et le défit. En 1026 il se saisit du château de Saumur de Gelduin, vassal du comte de Blois et Gelduin se replia sur sa terre de Pontlevoy. Menacé de perdre la vie dans un naufrage au retour de Terre Sainte, Gelduin fit le vœu de construire une abbaye. Revenu sur ses terres, il demanda à quelques moines de l'abbaye bénédictine de Saint-Florent de le rejoindre et il érigea Notre-Dame des Blanches de Saint-Pierre.

Suivit une longue période de difficultés pendant la guerre de Cent Ans et les guerres de Religion. La paix religieuse ne fut retrouvée qu'après l'édit de Nantes en 1598 mais une sérieuse reprise en main s'imposait. La réforme allait venir d'une initiative de l'abbaye de Saint-Vanne en Lorraine. Saint-Vanne, étant en terre étrangère, Louis XIII interdit que des couvents français puissent s'affilier à elle et il demanda aux papes Paul V puis Grégoire XV de soutenir la réforme des ordres de Saint-Benoît qui prit en 1621 le nom de congrégation de Saint-Maur. Toutefois ce ne fut qu'en août 1631 que les « réformés » prirent possession de l'abbaye de Pontlevoy, après d'ultimes négociations avec les « vieux religieux ».

### *L'abbaye et le collège*

La congrégation de Saint-Maur est divisée en six provinces. En 1776, Pontlevoy, dans le diocèse de Blois depuis 1697, appartenait à la province de

Bourgogne, la plus petite de toutes. Le 3 mai 1698, Pontlevoy fut unie à l'évêché, elle n'avait plus d'abbé mais un prieur, directeur du collège.

L'abbaye de Pontlevoy allait connaître toutes les crises qui secouèrent l'Église de France : crise du jansénisme ; celles propres aux congrégations : problèmes de la conventualité et des vocations, de la mitigation de quelques dispositions de la Règle mais aussi celles qui furent spécifiques à Saint-Maur : canonicité de certains chapitres. Enfin Pontlevoy vécut une grave crise interne dévoilée au chapitre général de Marmoutier en 1775 : l'abbaye était en état d'insolvabilité. Sa mauvaise situation financière avait déjà été relevée en 1768, 1770, 1773. En 1774 la diète constata le refus du prieur d'obtempérer à ses demandes. Le 6 juin 1775 le chapitre général releva D. Fougeras de ses fonctions de directeur du collège pour y nommer D. Corteau.

D'où venait cette crise financière ? Deux raisons peuvent l'expliquer. D'une part, les emprunts effectués pour financer le transfert de Pontlevoy à Amboise, transfert proposé par Choiseul en 1769. Il avait offert les terrains mais restait à financer les constructions, un emprunt de 200 000 livres fut effectué mais la disgrâce de Choiseul en décembre 1770 interrompit le processus. D'autre part, la mauvaise gestion financière de Dom Fougeras. La situation financière ne sera rétablie qu'avec l'arrivée des boursiers du roi à l'école militaire et l'accroissement des effectifs.

Dom Tarrisse, premier supérieur de la congrégation, voulut lors du chapitre de 1639 *«faire revivre l'ancien usage de l'Ordre où on élevait les jeunes gens encore plus dans la piété que dans la belle latinité»* mais avait précisé que l'on recherchait *«l'éducation d'enfants de conditions et principalement de familles nobles»*. Pierre de Bérulle n'obtint l'autorisation d'ouvrir le séminaire (collège accueillant des pensionnaires) de Pontlevoy qu'en 1644.

Avant sa transformation en école militaire, le collège de Pontlevoy faillit disparaître à deux reprises, l'une déjà évoquée avec le projet de translation à Amboise, l'autre, antérieure, date de 1732. À cette date Maurepas voulant sanctionner les établissements qui s'étaient montrés conciliants avec le jansénisme demanda au prieur *«en vertu de quoi on enseignait et prenait des pensionnaires»* et le pria de lui adresser copie *«des lettres patentes qui autorisaient à le faire»*. Pontlevoy n'en possédait pas mais heureusement disposait de lettres de Louis XIV qui, en y envoyant en rééducation de jeunes protestants, avait utilisé le terme de «collège». L'appui de quelques puissants personnages fit rentrer les choses dans l'ordre.

Comme cela a été mentionné précédemment les relations entre le gouvernement et le directeur du collège étaient fixées par un document fixant les droits et obligations des parties.

Les règles édictées dans cette soumission ne connurent guère de variations au cours de la vie de l'école. Quelles conclusions peut-on tirer de ce texte ? Tout d'abord que le gouvernement transférait l'éducation d'élèves choisis par lui à des tiers, à qui il versait directement des pensions, le collège restant quant à lui propriété de la congrégation choisie. L'éducation publique militaire, certes contrôlée par les inspecteurs, était transférée à la sphère privée, ce qui constituait une rupture. Toutefois, l'administration des boursiers dépendait juridiquement du roi, comme cela avait été le cas pour l'École de Paris.

### *L'École royale militaire*

Les textes étant publiés, l'ordre de dispersion des élèves pouvait être donné. Le 24 avril les 40 élèves destinés à Pontlevoy quittaient La Flèche à 7 heures du matin. Les engagements du ministre d'avoir environ cinquante boursiers du roi dans chaque école militaire fut tenu ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

	<b>1776</b>	<b>1777</b>	<b>1778</b>	<b>1779</b>	<b>1780</b>	<b>1781</b>	<b>1782</b>	<b>1783</b>	<b>1784</b>	<b>1785</b>
Arrivées	40	11	5	16	11	8	9	10	8	5
Départs	0	0	9	13	12	5	11	3	8	7
Solde	40	11	-4	3	-1	3	-2	7	0	-2
Cumul	40	51	47	50	49	52	50	57	57	55
	<b>1786</b>	<b>1787</b>	<b>1788</b>	<b>1789</b>	<b>1790</b>	<b>1791</b>	<b>1792</b>	<b>1793</b>	<b>Total</b>	
Arrivées	7	10	15	1	13	1	2	1	173	
Départs	7	13	6	8	15	2	3	51	173	
Solde	0	-3	9	-7	-2	-1	-1	-50	0	
Cumul	55	52	61	54	52	51	50	0	0	

Ces boursiers étaient retenus à l'issue d'un long processus. L'édit de 1751, toujours appliqué en ce domaine, avait hiérarchisé les prises en compte des candidatures, en fonction de plusieurs critères. L'État venait d'abord en aide à ceux des gentilshommes qui l'avaient servi, et « *qui se trouvaient réduits à laisser sans éducation des enfants qui auroient pû servir un jour d'appui à leur famille* ».

### *Les classes*

Huit classes avaient été établies. Étaient prioritaires les enfants dont le père était mort à la guerre ou des suites de ses blessures (1<sup>re</sup> classe), les deux dernières classes concernaient ceux dont les pères n'auraient pas servi mais dont les ancêtres avaient servi (7<sup>e</sup> classe) et enfin les enfants de tout le reste de la noblesse qui par son indigence se trouvera dans le cas d'avoir besoin du secours du roi (8<sup>e</sup> classe). Les élèves étaient admis entre 8 et 11 ans, à l'exception des orphelins admis jusqu'à 13 ans et ils devaient faire preuve de quatre générations de noblesse de père. Enfin ils devaient être présentés et ce point est extrêmement important. Parmi les enfants de 1776 on relève qu'un seul élève Gaudart d'Allaines figurait dans la 2<sup>e</sup> classe (son père était décédé en janvier 1764) mais 35 % avaient été affectés à la classe 7 (enfants dont les ancêtres ont servi).

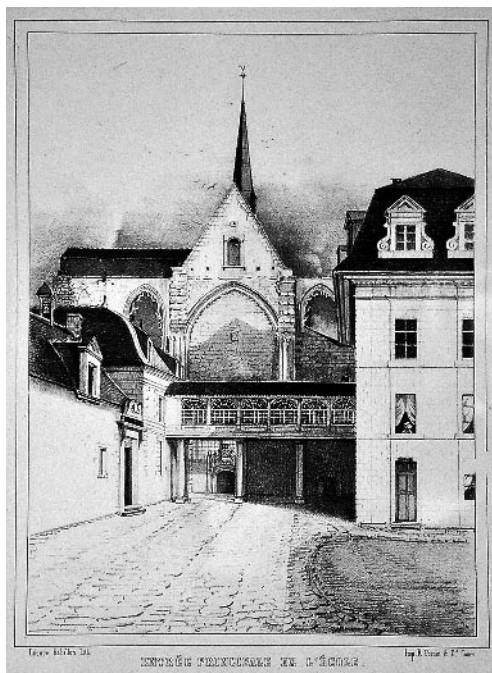
### *Les preuves de noblesse*

Si *a priori* la répartition en classes ne soulevait pas trop de difficultés, la production des preuves de noblesse originales (obligatoires depuis 1760) pouvait se révéler difficile pour plusieurs raisons : documents détruits, non paiement des droits lors de l'anoblissement ou encore usurpation des titres. En cas de contestation de leur quatre degrés de noblesse les candidats évincés pouvaient porter l'affaire devant le Conseil du roi. Ce fut le cas par exemple de Juchereau ou de Law de Lauriston dont l'origine noble était étrangère.

Enfin, sans entrer dans le détail, il convient de souligner que les familles nobles représentées à Pontlevoy n'étaient pas toutes d'ancienne extraction ou de race, un nombre non négligeable avait été récemment anoblies (noblesse de cloche : Aveline de Narcé, de finance : Faulte de Vanteaux, d'office : de Nollet ou pour services rendus au roi : du Bac de Couderc).

### *La fortune*

La notion de fortune n'a été définie ni dans l'édit de 1751 ni ultérieurement. Le texte fondateur parle des parents qui n'ont pas le moyen de donner



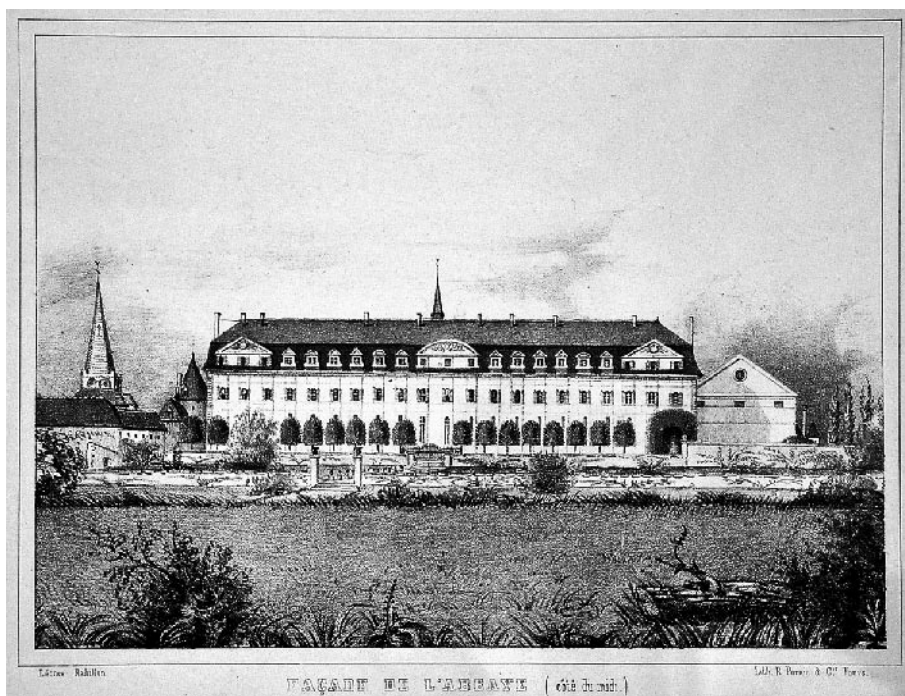
Lithographie de Léonce Rabillon, coll. D. Porquet.

une éducation à leurs enfants et son article XIV n'évoque qu'en 8<sup>e</sup> classe la sollicitude de l'État vis-à-vis des « *enfants de tout le reste de la noblesse qui, par son indigence, se trouveraient dans le cas d'avoir besoin de nos secours* ». La fortune sera examinée au regard des rentes touchées par les parents, sans prendre en compte par exemple la solde des officiers (réputée, il est vrai, insuffisante) ou les biens dont ils étaient propriétaires. Pour G. Chaussinand-Nogaret la modestie des revenus n'apparaît qu'au-dessous de 4000 livres (entre 1000 et 4000) mais l'on vit encore décentement, notamment à la campagne. Mais « *au dessous de 1000 livres on atteint le seuil où la vie noble devient chiche. Plus de 5000 familles vivent ainsi aux marges de la décence* », la moitié d'entre elles a moins de 500 livres, certaines n'ayant que 50 livres et sont réellement indigentes. Les travaux du roi permettent de connaître la fortune de quelques familles de Pontlevoy (enfants admis en 1779, 1785, 1786,

soit 26 familles, dont 7 non renseignées). Il ressort que le revenu moyen était de 1100 livres. Deux familles sont qualifiées de « sans fortune ». Une autre, celle de L.-F. de La Barre ne disposait que de 150 livres pour élever 7 enfants. En revanche, les enfants Aveline de Narcé étaient retenus alors même que le père spolié à tort lors de la Révolution réclamait la somme de 130 000 livres.

### *Les recommandations et le réseau familial*

Il était clairement souhaité que les enfants bénéficient d'un parrainage, le nom de ce parrain figurait dans les documents de travail soumis au roi. On y trouve le nom des membres de la famille royale, ceux des secrétaires d'État de la Guerre et d'autres ministres : le comte de Vergennes, le Garde des Sceaux



Lithographie de Léonce Rabillon, coll. D. Porquet.



L'immense façade 1700 de l'abbaye bénédictine (cliché D. Porquet).



Cliché D. Porquet.



mais surtout ceux des hauts dignitaires : le comte de Stainville, d'officiers supérieurs, le maréchal de Broglie, d'évêques mais aussi d'intendants.

Enfin au niveau local il y avait des réseaux familiaux très intenses, quasiment claniques. Ainsi les frères Lesquen (1776 et 1783) étaient cousins germains des frères Vossey (1776) et de Nourquer du Camper (1784), etc. L'entrée de l'un d'eux dans une école militaire entraînait l'admission des autres sans compter les sœurs admises à Saint-Cyr.

### *L'enseignement et les professeurs*

On ne possède pas de document spécifique à la pédagogie en vigueur à Pontlevoy, les informations recueillies proviennent surtout des *Exercices publics*. Ces exercices se tenaient à la fin de l'année scolaire, soit fin août, en présence d'une personnalité importante ; le duc de Choiseul y assista en août 1770. Lors de ces exercices publics, les élèves étaient invités à répondre à des questions relatives aux disciplines enseignées.

L'organisation des classes était rendue difficile par l'arrivée d'élèves d'âge différent en cours d'année. Les élèves ne sont arrivés groupés qu'une seule fois, en 1776.

Les élèves étaient répartis en trois divisions (petits, moyens et grands). Chaque division avait sa cour, ses salles de classe et de jeux. Les petits réunissaient les enfants avant la sixième, les moyens ceux de la sixième à la troisième, les grands de la seconde (classe d'humanités) à la philosophie.

Les classes étaient organisées de deux façons, l'une classique : les classes allaient normalement de la 6<sup>e</sup> à la philosophie auxquelles venaient s'adjoindre, dans les faits, une ou des classes de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup>, voire une classe de « commençans » c'est-à-dire d'enfants qui, contrairement aux termes de l'édit, savaient à peine lire et écrire, l'autre constituée par des classes de niveau regroupant des enfants de différentes classes.

Qu'enseignait-on ? En philosophie s'enseignait la logique, la pneumatologie<sup>8</sup>, la morale et la physique. En rhétorique, la religion, les auteurs classiques latins et l'éloquence. Dans les autres classes, l'accent était mis sur la religion, l'histoire ancienne et moderne, la géographie, les auteurs latins. Par

---

8. Ou science des esprits ; dieu est incréé, l'âme humaine est l'esprit créé.

ailleurs deux divisions avaient été créées pour accueillir les « sans latin ». Pour les autres matières, que ce soit les mathématiques ou la musique, le dessin ou l'écriture, etc., l'enseignement se pratiquait par niveau. En mathématiques, des pensionnaires d'âge et de classes différents étaient appelés à répondre sur le même sujet ; ainsi en fut-il ainsi pour Vossey (philosophie, 16 ans), Nepveu de Bellefille (seconde, 14 ans) et de Lenchères (troisième, 17 ans) sur le cours de Bezout en géométrie.

On est surpris de la modernité des études à Pontlevoy. En anglais les élèves travaillaient en 1782 sur des œuvres d'auteurs contemporains : Robert Dodsley (1703-1764) et Samuel Johnson (1709-1784) ou en allemand sur celle de Christian Gellert (1715-1769).

Sur les professeurs, nous savons peu de choses. Deux se sont illustrés pendant la période révolutionnaire. L'un, Ponchard, arrivé en 1787, maître de musique qui sut adapter ses œuvres musicales au pouvoir en place, passant du *Domine salve fac regem* à une cantate pour la naissance du roi de Rome. Commissaire nommé par le Comité de surveillance du Loir-et-Cher, il se montra indigne envers les religieux et certains de ses anciens collègues. L'autre, Hézines, professeur de mathématiques, membre des « Amis de la Révolution » demanda en avril 1791 l'éviction des religieux non assermentés. Membre du directoire du district de Blois, procureur syndic, « Montagnard », anticlérical farouche, membre de la conspiration de G. Babeuf, il échappa de peu en 1797 à la guillotine et à la déportation.

### *La prospérité de Pontlevoy*

L'établissement d'une école royale dans un petit village n'était pas sans conséquences bénéfiques sur son développement et sur la vie des habitants. La création de l'école militaire ajouta de la notoriété au collège existant et y attira de nouveaux élèves. On peut le constater au vu de l'accroissement des effectifs. L'apport des boursiers du roi fut important en 1776 : quarante élèves mais tomba seulement à seize en 1779 et à un en 1789 alors que dans le même temps les effectifs globaux de l'établissement passaient de 153 en 1779 à 184 en 1786 et à 240 en 1789 avant de se contracter à partir de 1791. Par ailleurs la pension qui était de 700 livres pour les boursiers du roi fut portée pour les autres pensionnaires à 800 livres en 1784. Au 1<sup>er</sup> janvier 1786 les recettes liées

à la scolarité s'élevaient à 128.300 livres. En 1786, les sommes comptabilisées (emprunts compris) s'élevaient à 231 448 livres et les dépenses à 225 785 livres, soit un excédent de 5 663 livres.

### *La tourmente*

La nuit du 4 août 1789 a aboli les droits féodaux et les privilèges. Les lois ou décrets qui en découlèrent eurent des conséquences tant pour la nomination des élèves dans les écoles royales militaires que dans la vie et l'organisation de ces établissements. Le 26 mars 1790, le règlement exigeant des preuves de noblesse pour l'admission dans les écoles est supprimé ; seront admissibles les enfants d'officiers, sans distinction de naissance.

Pour les religieux, les bouleversements furent beaucoup plus considérables : mise à disposition de la nation des biens ecclésiastiques (à l'exception de ceux des collèges), abolition des vœux monastiques, suppression des ordres religieux. Le décret du 14 octobre 1790 décida que les biens des établissements d'éducation seraient déclarés biens nationaux ; celui du 26 décembre instaurait le serment à la Constitution Civile du clergé, provoquant un nouveau déchirement dans les communautés. En 1791 des textes imposèrent le serment à tous les fonctionnaires de l'instruction publique. Le coup de grâce fut donné le 18 août 1792 ; l'assemblée législative abolit toutes les congrégations religieuses « *même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie* » mais prescrivit aux religieux de garder leurs fonctions d'enseignant à titre individuel. Il précisa enfin que les bourses seraient maintenues provisoirement aux individus qui en bénéficiaient.

Dans le même temps, le climat général se détériorait : fuite du roi à Varennes le 20 juin 1791, début de l'émigration massive des officiers, déclaration de guerre à l'Autriche le 20 avril 1792, prise des Tuileries le 10 août et chute de la royauté. La République sera proclamée au lendemain de la victoire de Valmy le 20 septembre.

Face à une situation qui se dégradait régulièrement, comment la communauté de Pontlevoy se comporta-t-elle ? Le 10 octobre 1790, Dom Marquet écrivit aux administrateurs du district de Saint-Aignan pour plaider la conservation du collège et suggérer une démarche auprès de l'Assemblée Nationale pour en demander le maintien, pour des raisons économiques. Il précise que

« l'abbaye et le collège n'ont point de "dettes manuelles" et que leur actif est considérable ». Il soulignait de surcroît l'avantage que le pays retirait de la « consommation » du collège.

Le 21 avril 1791 la municipalité de Pontlevoy proposa la destitution des instituteurs n'ayant pas prêté le serment prescrit aux ecclésiastiques fonctionnaires publics. Dom Marquet et sept moines refusèrent de signer et annoncèrent leur intention de se retirer à la fin du mois. Les édiles s'alarmèrent également du départ des enfants, accusèrent les religieux de les y inciter et demandèrent la mise en place de factionnaires pour en empêcher le départ. Qu'en était-il exactement ? À cette date la décrue avait tout juste commencé puisque le nombre d'élèves était encore de 206 contre 240 deux ans plus tôt.

Le 29 avril Dom Marquet annonça son départ. La municipalité rechercha un nouveau directeur qu'elle trouva en la personne de Garrelon ; ancien bénédictin de Pontlevoy, assermenté, il fut intronisé le 21 mai. À l'exception de Dom G. Perrin et Dom Jolivel, tous les autres religieux et frères partirent alors. La question du maintien du collège n'était pas pour autant résolue. Le 18 septembre on dépêcha Kolly, professeur de rhétorique, à Paris pour présenter à l'Assemblée nationale un mémoire visant à la conservation du collège.

Garrelon ne sut pas s'imposer et fut bientôt en butte à l'hostilité de ses collègues qui craignaient qu'il ne puisse empêcher la disparition du collège. Il fut mis en état d'arrestation à Blois et cessa ses fonctions le 8 octobre 1793 ; il ne restait plus que 114 élèves. Il fut remplacé fin octobre par Chappotin, ancien vicaire de l'abbé Grégoire, ancien bénédictin de Saint-Maur, connu de Tallien. À cette date les écoles militaires avaient déjà été supprimées par la loi du 9 septembre 1793.

Une nouvelle ère commençait pour Pontlevoy qui survécut à la tourmente en raison notamment de l'importance économique du collège dans un canton rural, les flux financiers étant supérieurs à 100 000 livres.

## CONCLUSION

On ne peut clore l'histoire de l'école militaire de Pontlevoy sans faire mention du sort de quelques élèves. Certaines familles furent écartelées, une partie émigra, l'autre demeura en France, servant ou non l'Empire, mais seule

une infime minorité rejoignit les armées de la République. On illustrera ces différents choix par deux exemples. Le plus connu est probablement celui de Le Picart de Phélippeaux qui combattit les troupes républicaines en France, émigra en Angleterre, participa en 1796 à l'évasion du major Smith, combattit avec les anglais lors de la campagne d'Égypte et s'illustra à Saint-Jean d'Acre en empêchant Bonaparte, son ancien condisciple à l'École militaire de Paris, de s'emparer de la citadelle assiégée de mars à mai 1790. Malheureusement il ne put goûter sa victoire car il mourut de la peste quelques jours après la levée du siège.

À l'opposé on trouve Aveline de Narcé qui quitta l'école en octobre 1793, s'engagea dans les troupes républicaines dans le bataillon de chasseurs d'Angers pour combattre en Vendée, insurgée depuis le printemps, et fut tué dans l'affaire d'Argenton le 29 ventôse an II.

On doit également rappeler que Dom Marquet, après son départ de Pontlevoy, émigra en Espagne, revint en France à la Restauration et obtint d'ouvrir à Senlis en 1816 un collège dédié à de jeunes gentilshommes. Il s'éteignit en 1817.

L'école royale de Pontlevoy apporta la prospérité dans son canton mais là n'était pas sa vocation. Elle assura la formation d'officiers dont certains furent fidèles à leur roi et d'autres à la nation, se distingua de l'école de La Flèche, même si, comme celle-ci, elle fut considérée comme une école préparatoire à l'école de Paris quand cette dernière fut rétablie en 1777 avant d'être définitivement fermée en 1787. Elle fut plus que cela ; en effet, outre les élèves affectés à Paris (ou à Bienne) qui préparait aux armes savantes, beaucoup de ses élèves la quittaient à l'âge de 16 ou 17 ans pour rejoindre un régiment avec un grade d'officier. Elle donna une éducation de qualité et permit l'élévation de jeunes gentilshommes pauvres mais on ne peut considérer qu'elle fut une école militaire ; elle en avait le titre, les boursiers avaient un uniforme, étaient destinés à un avenir militaire mais leur éducation était classique. L'ambition du comte de Saint-Germain de mieux récompenser les mérites et les talents des officiers démunis ne fut pas réalisée car il était trop attaché aux prérogatives de son ordre pour entreprendre des changements plus importants et ouvrir sa réforme à l'ensemble des jeunes gens. La Révolution et l'Empire, avec les guerres incessantes, allaient permettre l'éclosion des talents et la récompense des mérites. Cette «révolution» ne fut rendue possible que par la crise de la fin du siècle et la chute de l'Ancien régime.

## SOURCES

SHD : militaires et émigrés, règlements et ordonnances.

AN : Congrégation de Saint-Maur et émigrés.

BN : Preuves de noblesse.

Archives départementales de Loir-et-Cher, Bibliothèque Abbé Grégoire, Archives diocésaines : Pontlevoy, *Histoire de l'Abbaye de Pontlevoy* de Dom Chazal, exercices publics, élèves, livres de recettes et de dépenses, délibérations du district de Saint-Aignan.

SAINT-GERMAIN (C-L-R, comte de) 1779. *Mémoires*, Amsterdam, Rey.

DUPONT DE LA MOTTE 2005. Texte préparé par D. Boisson, *Journal*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

WIMPFEN (F-L, baron de) 1780. *Commentaires sur les mémoires du comte de Saint-Germain*, Londres.

## BIBLIOGRAPHIE

BABEAU (A.) 1889-1890. *La vie militaire sous l'Ancien Régime*, 2 vol. Paris, Firmin-Didot.

BLAUFARB (R.) 2002. *The French Army, 1750-1820, Careers, Talent, Merit*, Manchester, Manchester University Press.

BODART (J. de) 1977. *Pont-Levoy, son abbaye, son école, 1304-1904*, Pontlevoy, Maré.

CHAIX (G.) 2002. *Le diocèse : espaces, représentation, pouvoirs, France, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf.

CHAUSSINAND-NOGARET (G.) 2000. *La noblesse au XVIII<sup>e</sup> siècle. De la féodalité aux lumières*. Paris, Éditions Complexe.

CHAUSSY (Dom Y.) 1989. *Les Bénédictins de Saint-Maur*, 2 tomes, Paris, Études Augustiniennes.

COMPÈRE (M.M), JULIA (D.) 2002. *Les collèges français, 16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle*, 3 tomes, Paris, INRP.

DRÉVILLON (H.) 2005. *L'impôt du sang*, Paris, Tallandier.

MENTION (L.) 1884. *Le comte de Saint-Germain et ses réformes*, Paris, Beaudoin.